



Foix le 20 décembre 2011

**Objet** : Mise en service d'un service Web de télédéclaration  
Des cotisations au Centre de Gestion

Madame, Monsieur le Maire,  
Madame, Monsieur le Président,

Dans le but de simplifier et de moderniser les procédures administratives de déclaration et de paiement des cotisations destinées au Centre de Gestion, je vous informe de l'ouverture à compter du mois de JANVIER 2012 d'un service de télédéclaration.

Ce service est désormais accessible à l'adresse <http://cdg-portal.arketeam.fr/cdg09>  
Son accès est protégé par un identifiant et un mot de passe dont vous trouverez les coordonnées sur le document ci-joint.

Bien que l'utilisation du module de télédéclaration ait été souhaitée très simple, nous vous invitons à consulter la documentation disponible et téléchargeable dès la 1<sup>ère</sup> connexion.

Vous devez uniquement saisir les bases de cotisations. Les calculs des montants correspondant à chaque mission seront automatiquement effectués par le logiciel Web.

Dès la validation du formulaire, un certificat de télédéclaration sera téléchargeable au format PDF.

Ce document constituera la pièce justificative (en 1 seul exemplaire) du mandat de paiement adressé à votre trésorier. Pour permettre à notre comptable, en l'occurrence la Trésorerie du Pays de Foix, d'identifier et d'imputer votre versement, il est indispensable de faire figurer sur le mandat les références de télédéclaration (exemple pour un versement mensuel : Identifiant-mois-année).

Par ailleurs, il convient d'établir un seul mandat par déclaration. Si cette recommandation vous pose des difficultés de mise en œuvre, il est nécessaire d'en avvertir le Centre de Gestion qui prendra en considération votre contrainte.

Nous espérons que ce module vous apportera ainsi qu'à tous les autres acteurs concernés (Trésorerie de chaque collectivité, Trésorerie du Pays de Foix, Services du Centre de Gestion) une réelle simplification dans les procédures administratives de déclaration et de paiement des cotisations destinées au Centre de Gestion.

Cette démarche de dématérialisation s'inscrit aussi dans la volonté d'éviter les multiples saisies identiques effectuées par différents organismes et permet l'obtention d'informations comptables ou statistiques dans les mêmes conditions pour tous.



**Ce nouveau dispositif ne sera opérationnel que pour l'exercice 2012** ; nous rappelons donc à toutes les collectivités que **le Centre de Gestion doit être en possession de l'ensemble des bordereaux de déclaration de cotisation émis par la collectivité au cours de l'année 2011** notamment celui concernant le 4<sup>ème</sup> Trimestre ou l'année entière pour les collectivités ayant opté pour un versement annuel.

Je vous informe par ailleurs, que nous sommes contraints d'adresser un nouveau rappel au titre des périodes précédentes, afin que les bordereaux qui ne sont pas encore parvenus au Centre de Gestion nous soient adressés par les collectivités concernées, dans les plus brefs délais.

Vous pouvez contacter les Services du Centre de Gestion pour tout renseignement ou précision complémentaire (05.34.09.32.40 ou [colette.lagarde@cdg09.fr](mailto:colette.lagarde@cdg09.fr)).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice,



Cécile COSTESSEQUE